

Autorisation individuelle d'être filmé, photographié et/ou interviewé



Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Autorise, l'Association FFEPGV section Bel Air de Villemomble (93), pour ses communications dont l'objectif est de promouvoir ses activités (flyers, affiches, stands, gazette, vidéos...) à* :

- ☐ Me filmer,
- ☐ Me photographier,
- ☐ M'interviewer,
- ☐ Utiliser mon image.

(* Rayez les mentions inutiles, le cas échéant)

En conséquence, j'autorise l'association GV Bel Air, propriétaire du site, de la newsletter, etc à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les films, les photographies pris(es) dans le cadre de la présente et/ou les paroles que j'ai prononcées dans ce même cadre.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s :

- ☐ directement par le propriétaire du site, des flyers, newsletter (...) sous toute forme et tous supports connus à ce jour, notamment, de papier et électronique (Internet), dans la limite des activités villemomboises, à compter de la signature de la présente autorisation.
- ☐ en aucun cas cédé(e)s à des tiers.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews objets de la présente dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je demande à ce que mon identité ne soit pas révélée et qu'un pseudonyme ou seul mon prénom soit utilisé.

Fait àle

Signature du Bureau

Signature de la personne photographiée, filmée
et/ou interviewée précédée de la mention
« bon pour autorisation »